

SEANCE DU 05 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt-six le
26.02.2026

JEUDI 5 MARS 2026 à 20H00

DATE D'AFFICHAGE
09.03.2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 25

Secrétaire de séance

Mr Yves CHALANDON

ETAIENTS PRESENTS :

Mmes. BAY, BALSÀ, FELIX, TRULLARD, BALLANSAT, DESPORTES, FONTERET, GOETZMANN, GONZALEZ, MALLARD, NOYERIE
M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSE, LAGRANGE, BADOIL, MARQUIER, OBRECHT, PONT, RAVIER, RENAULT, RICHARD, SCHNEIDER, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mme Chrystel DEBARD

Mme Valérie JOUSSE ayant donné procuration à Mme Valérie FONTERET

Mr Cyril MANIN

Monsieur Yves CHALANDON est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 26/08

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA COMMUNE

DOSSIER 26/09
BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions :

- APPROUVENT le Budget Primitif 2026 conforme au débat d'orientation budgétaire :

- Qui s'équilibre en section d'investissement à 2 563 857,60 €
- S'équilibre à 4 626 883,60 € en section de fonctionnement.

DOSSIER 26/10
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Sur présentation de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTENT les taux d'imposition 2026 ci-après, nécessaires à l'équilibre du Budget 2026, conformes à ceux de 2025 :

- foncier bâti : 29,89%
- foncier non bâti : 39,76%
- habitation : 10,52% (résidences secondaires)

DOSSIER 26/11
OBJET : SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE ALPES

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes propose d'aider les communes de la Région grâce à un dispositif permettant le financement de projets dans le cadre de plusieurs politiques régionales.

Il convient donc de présenter le projet de la Commune pour l'intégrer à ce partenariat régional.

Les projets suivants peuvent être proposés :

- Des de mise en place de nouvelles caméras pour 55 000 euros.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Madame le Maire présente ce projet au Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes Intervention Régionale dans le cadre de son domaine de compétence.

- AUTORISENT Madame le Maire à signer le partenariat régional sur la base de ce projet et tous documents y afférents.

DOSSIER 26/12

**DOSSIER ELIGIBLE AU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE
2026 (FIDP)**

Madame Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet sommaire :

- Le remplacement des gilets de protection de nos policiers municipaux

Elle indique que cet équipement est susceptible d'être subventionné au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance(FIDP) - Exercice 2026.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention au titre du FIDP – Exercice 2026 pour ce projet de renouvellement d'équipement,

INFORMATIONS

Madame le Maire fait un discours de clôture de ce Conseil Municipal en remerciant l'ensemble des élus de ce mandat.

La séance est levée à 20h50.